DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

COMMUNE DE NEUVY SUR LOIRE



SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU N°74a situé à l'intersection de la ligne de Moret les Sablons à Lyon par Saint Etienne et du chemin pour piétons sur le territoire de la commune de Neuvy sur Loire

ENQUETE PUBLIQUE

Ouverture le lundi 7 janvier 2019 et fermeture le vendredi 18 janvier 2019 par arrêté N° 58-2018-12-12-001 de la Préfecture de la Nièvre en date du 12 décembre 2018

PROCES VERBAL

Josette DESBORDES

1 Route de la croix sainte marie
58350 Châteauneuf-val-de-bargis
Désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire
par Arrêté N° 58-2018-12-12-001 de la Préfecture de la Nièvre en date du
12 décembre 2018

SOMMAIRE		P2
1)	Demande de la SNCF	Р3
2)	Généralités	P3
3)	Visite des lieux	P3
4)	Participation du public	P3
5)	Registre d'enquête	Р3
6)	Observations et propositions consignées au registre d'enquête	P4
7)	Observations et propositions adressées au commissaire enquêteur par lettre ou note écrite	P4

1) Demande de la SNCF

La Direction Générale des Opérations et de la Production Sud-Est, infra pôle Auvergne-Nièvre de la SNCF Réseau est représentée par monsieur Christophe FRADIN responsable du Pôle Technique Groupe Voie. Il a en effet demandé à la préfecture de la Nièvre d'engager la procédure administrative en vue de supprimer le passage à niveau N°74a situé à l'intersection de la ligne de Moret-les-Sablons à Lyon par Saint-Etienne et du chemin piétonnier sur le territoire de la commune de Neuvy-sur-Loire. Courrier en date du 19 novembre 2018.

2) Généralités

- L'enquête publique concerne la SNCF, La Direction Générale des Opérations et de la Production Sud-Est et la commune de Neuvy-sur-Loire.
- L'enquête s'est déroulée du lundi 7 janvier 2019 au vendredi 18 janvier 2019 soit pendant 12 jours consécutifs.
- Le dossier, de suppression du passage à niveau N°74a pour piétons, et les pièces qui l'accompagnent ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non-mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ont été mis à la disposition du public à la mairie de Neuvy-sur-Loire pendant toute la durée de l'enquête.
- Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public en mairie de Neuvy-sur-Loire les jours suivants :

Lundi 7 janvier 2019 de 9 h 00 à 12 h 00

Vendredi 18 janvier 2019 de 14 h 00 à 17 h 00

3) Visite des lieux

Le commissaire enquêteur a visité les lieux le jeudi 27 décembre 2018. L'affichage était bien en place sur les lieux.

L'affichage en mairie concernant l'avis d'ouverture de l'enquête était lisible.

4) Participation du public

Lors des permanences du commissaire enquêteur, aucune personne ne s'est présentée afin de consulter le dossier d'enquête et/ou obtenir des informations ou des précisions sur le dossier.

5) Registre d'enquête

A la fin de l'enquête, le registre ouvert à la mairie de Neuvy-sur-Loire pour recueillir les observations, propositions et contre propositions du public, a été clos et signé par le commissaire enquêteur.

Il a été constaté que personne n'a porté d'observation sur le registre d'enquête.

6) Observations et propositions consignées au registre d'enquête

Première permanence le lundi 7 janvier 2019 de 9 h 00 à 12 h 00

Personne ne s'est présenté.

Deuxième et dernière permanence le vendredi 18 janvier 2019 de 14 h 00 à 17 h 00

Personne ne s'est présenté.

7) Observations et propositions adressées au commissaire enquêteur par lettre ou note écrite

Le commissaire enquêteur n'a pas reçu de lettre pendant la durée de l'enquête.

Monsieur Patrick BONDEUX (maire de la commune de Neuvy-sur-Loire) a envoyé un courrier à monsieur Hervé EMONIN propriétaire de la maison de garde barrières pour l'informer de l'enquête. (annexe n°7)

Le 18 janvier 2019 la mairie n'avait reçu aucune réponse à ce courrier.

Fait à CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS,

Le samedi 2 février 2019

Le commissaire enquêteur

Derhordie

J DESBORDES